



B.E.P.E.C.A.S.E.R.

Constitution du dossier d'inscription

ADMISSION

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- résider dans le département de la Seine-Saint-Denis ou le département de la Seine-et-Marne ou être inscrit dans un centre de formation situé dans l'un de ces deux départements
- être titulaire du permis B à la date de clôture des inscriptions
- l'attestation de réussite aux épreuves d'admissibilité d'une des deux sessions précédentes

- La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Photocopie (lisible) recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Photocopie (lisible) recto-verso du permis de conduire
- une copie de l'un des diplômes ou certificats mentionnés à l'annexe n°1
- l'attestation de réussite aux épreuves d'admissibilité
- Un justificatif de domicile au nom et adresse du candidat et de moins de 3 mois à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription
- un certificat médical en cours de validité attestant que le candidat remplit bien les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R. 212-2 du code de la route
- 3 photos d'identité identiques et récentes – Indiquer au dos des photos les nom et prénom du candidat
- 3 enveloppes format 16 x 23 timbrées à 50 g (type « Prêt à poster 50 g) libellées au nom et adresse du candidat

Les dossiers de candidature **complets** (voir dates de clôture des inscriptions) doivent être adressés **par voie postale uniquement**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

UTEA 93 – Service Circulation, Education et Sécurité Routières
Pôle Méthode Education Routière
99 avenue du Général de Gaulle
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Tél : 01 49 35 62 44
Courriel : pmer.scesr.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET DE CANDIDATURE NE SERA PAS TRAITE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

Unité territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement
de la Seine-Saint-Denis
Service Circulation Education et Sécurité Routières
Pôle Méthode Education Routière

99 avenue du Général de Gaulle
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Tél : 01 49 35 62 44
Fax : 01 49 35 62 19
courriel : pmer.scesr.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

(cadre réservé à l'administration)

Date d'envoi du dossier :

Date de réception du dossier par le service :

FICHE D'INSCRIPTION AU BEPECASER – TRONC COMMUN
(brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière)

SESSION 2011/2012

- Contrôle de niveau
- Admissibilité
- Admission

NOM :

PRENOM :

NOM D'EPOUSE :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° du département de naissance : ou Pays de naissance :

Adresse :

CODE POSTAL : VILLE :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Je me présente :

en candidat libre

avec le centre de formation de :

N° de permis de conduire : délivré le :
à.....

Diplôme le plus élevé obtenu :

ou

Certificats admis en dispense au diplôme national du Brevet pour l'accès à l'examen du BEPECASER (cf liste en annexe I) :

Candidat déclaré admissible au BEPECASER lors d'une précédente session (fournir le relevé de notes) :

Date du contrôle de niveau: Centre d'examen :

Date d'admissibilité : Centre d'examen :

Je soussigné(e), (*nom et prénom du candidat*), faire acte de candidature à l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) pour la session 2011-2012

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche ainsi que l'authenticité des documents joints et m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma situation (abandon de formation ou de candidature, changement de centre de formation, etc...) et à fournir tout justificatif nécessaire pour la validité de mon inscription.

Egalement, je déclare sur l'honneur n'avoir déposé aucune candidature au BEPECASER dans un autre centre d'examen pour cette session.

A....., le.....

(signature)

Les dossiers de candidature **complets** (voir dates de clôture des inscriptions) doivent être adressés **par voie postale uniquement**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

UTEA 93 – Service Circulation, Education et Sécurité Routières
Pôle Méthode Education Routière
99 avenue du Général de Gaulle
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Tél : 01 49 35 62 44
Courriel : pmer.scesr.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET DE CANDIDATURE NE SERA PAS TRAITE

Annexe I

fixant la liste des diplômes, certificats et attestations admis en dispense du diplôme national du brevet pour l'accès à l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R.

- Attestation de réussite à l'épreuve de contrôle de niveau de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) délivrée par le préfet organisateur de l'examen ;
- Brevet des collèges
- Brevet d'étude du premier cycle (BEPC)
- Brevet d'études professionnelles (BEP)
- Brevet élémentaire
- Première partie du baccalauréat
- Brevet d'enseignement industriel (examen probatoire)
- Brevet supérieur d'études commerciales (première partie)
- Brevet d'enseignement commercial (première partie ou premier degré)
- Brevet d'enseignement hôtelier (première partie ou premier degré)
- Brevet d'enseignement social (première partie)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- Certificat délivré par le chef d'un établissement public ou d'un établissement privé sous contrat d'association attestant que le candidat a poursuivi ses études jusqu'à la classe de seconde inclusivement (second cycle des enseignements de second degré général, technique agricole) ou a suivi les deux années de préparation au brevet d'études professionnelles
- Certificat de capacité en droit (premier examen)
- Certificat d'études administratives délivré à l'issue de la première année d'enseignement par l'école pratique d'administration de Strasbourg
- Brevet d'enseignement agricole
- Diplôme de fin d'études des écoles régionales d'agriculture
- Diplôme d'études agricoles du second degré
- Brevet d'agent technique agricole
- Brevet d'études professionnelles agricoles
- Brevet d'apprentissage agricole
- Brevet professionnel agricole
- Les titres et diplômes de l'enseignement technologique homologués ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, lors de leur délivrance, au niveau V et aux niveaux supérieurs
- Diplôme étranger accompagné d'une attestation délivrée par ministère chargé de l'éducation nationale certifiant que celui-ci est d'un niveau comparable ou supérieur au diplôme national du brevet ou de l'un des diplômes admis en dispense